



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins
sur le territoire de la commune de Presinge.

du 21 juin 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Presinge du 30
avril 1976 ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères
et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

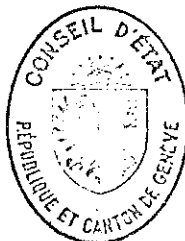
Les dénominations suivantes :

- CV_56073 1. Chemin de Pré-Rojoux (lieu-dit)
au chemin communal partant de la route de Presinge,
desservant l'Abbaye et aboutissant également à la route
de Presinge, au nord-Est.
- CV_56081 2. Chemin des Chevêches
au chemin privé, sans issue, partant de la route de
Presinge (mairie) en direction du sud-Est.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er
août 1976.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
Chancellerie	1 ex.
Cadastre	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland